

Offre pour la ville de PARIS
Colonies apprenantes
Lot n° 2 - DESTINATION 5
36 à 48 enfants âgés de 11 à 17 ans

UCPa
TOOTAZIMUT

Aventures en altitude

Flaine (Haute-Savoie - Auvergne-Rhône-Alpes)



11/13 ans
14/17 ans
Été 2025



SOMMAIRE

Tarif.....	Page 1
Transport	Page 2
Hébergement	Pages 3 et 4
Restauration	Pages 5 et 6
Activités	Pages 7 et 8
Journée type	Page 9
Encadrement	Page 10
Santé et trousseau	Page 11
Communication	Page 12
Annexes	Page 13

DATES	DURÉE	PRIX UNITAIRE
Du lundi 18 au vendredi 22 août 2025	5 jours	560 €
Du lundi 25 au vendredi 29 août 2025	5 jours	560 €

FORFAIT TOUT COMPRIS

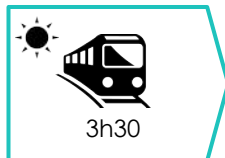
- o Les frais de **dossiers** et d'**organisation**
- o Les frais liés au bon **fonctionnement du centre**
- o Le **transport** aller / retour et le transport sur place
- o **L'hébergement** en pension complète
- o Les **activités** mentionnées et le matériel nécessaire à leur pratique
- o **L'encadrement** dans le respect de la réglementation
- o Les **assurances** responsabilité civile et rapatriement



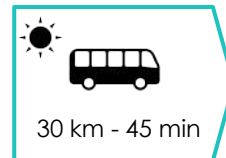
LE TRANSPORT EN TRAIN

ALLER

Paris Gare de Lyon
Jour 1
Dans la journée



Gare de Cluses

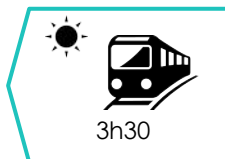


Centre
Jour 1
Dans la soirée

Séjour

RETOUR

Paris Gare de Lyon
Jour 5
Dans la soirée



Gare de Cluses



Centre
Jour 5
Dans la journée

Les horaires de départ et de retour ne peuvent être communiqués à ce stade au moment de la remise des offres étant donné qu'ils dépendent des réservations faites ultérieurement auprès de la SNCF.

LE TRANSPORT SUR PLACE

- **Minibus** à disposition sur place (conducteurs de 21 ans au moins et 2 années de permis)
- **Autocars privés** réservés pour certaines activités.

NOS ENGAGEMENTS



Permanence téléphonique au siège 24h/24 pendant les transports aller et retour.



Équipe **identifiable** : chasubles/polos/casquettes siglés.

Équipe **identique** durant **le transport et le séjour**.

Taux d'encadrement dans le respect de la législation.

Chef de convoi : garant du **respect des procédures**.

Double comptage des enfants avant et après chaque arrêt.

Règles de sécurité strictes imposées à nos animateurs pour l'encadrement des enfants dans les gares.

Trousse de secours sur chaque transport



SITUATION ET ENVIRONNEMENT DU CENTRE

Située en Haute Savoie, sur la commune d'Arâches la Frasse entre Genève et Chamonix Mont Blanc, la station de montagne de Flaine est nichée au coeur d'un grand cirque naturel à 1.600 mètres d'altitude. Sa vue imprenable sur le Mont Blanc, son désert de Platé, plus grand Lapiatz d'Europe, les nombreuses activités et animations qu'elle propose en font un lieu de séjour idéal pour petits et grands.



- Centre géré à l'année
par l'UCPa

- Vue époustouflante sur
le Mont Blanc

- Chambres modernes
de 4 à 5 lits

LE CENTRE DE VACANCES

Adresse : Village sportif UCPa de Flaine Altaïr - 74300 Flaine Altaïr
Effectif du groupe : 48 jeunes

Le village sportif UCPa est implanté à 5 minutes du coeur de la station. Il dispose de chambres de 4 à 5 lits "re-designées" dans le style de cabines de bateau boisées, et ré-agencées avec un coin lavabo. Elles sont situées au calme à l'écart des espaces collectifs.



HÉBERGEMENT

Nombre de chambres	57
Nombre de lits par chambre	4 à 5
Type de lits	Simple et superposés
Literie	Couette + oreiller + draps housse
Mobilier de rangement	Armoires
Sanitaires	Lavabos / Douches / WC
Nombre de douches	32
Nombre de WC	29
Infirmier	OUI
Chambre d'isolement	OUI
Non mixité	OUI
Répartition par tranche d'âge	OUI



Nombre de salles	3
Matériel disponible sur place	Jeux de société Matériel pour activités manuelles et sportives
Terrains extérieurs et annexes	Espaces de jeux à proximité du centre





RESTAURATION

Nombre de salle	1	Cuisine	Équipée sur place
Capacité des couverts	150	Service	Buffet
Superficie	200 m ²	Régime spécifique	OUI (PAI, sans porc, ...)
Préparation des repas	Sur place	Spécialités régionales	OUI

PERSONNEL TECHNIQUE

1 cuisinier, 1 commis de cuisine et 4 à 5 personnes de service.

NOS ENGAGEMENTS



SÉCURITÉ

Respect des protocoles en vigueur et **normes HACCP** par nos équipes et par les prestataires.



ÉQUILIBRE

Respect des règles en vigueur d'équilibre alimentaire, de fréquence et du grammage définis par les **recommandations du GEMRCN**.



QUANTITÉ

4 repas/jour.
Repas composés en tenant compte des tranches d'âge et de l'intensité des programmes d'activités.



GOÛT

Cuisine valorisant les produits frais, en cycles courts et la mise en valeur du terroir d'accueil et **menus régionaux**.



ADAPTABILITÉ

Repas de substitution proposés aux enfants dont les habitudes alimentaires ou l'existence d'une **allergie** ne permettent pas de consommer certains aliments.



EXEMPLE DE MENU POUR UNE SEMAINE

Au petit déjeuner : Chocolat – café – thé – lait – céréales – pain – beurre – confiture – miel – yaourt – jus d’orange.

Au goûter : Lait ou eau + sirop avec biscuits au chocolat ou quatre-quarts ou gaufre ou pain confiture ou pain au lait barre choco.

Exemple de pique-nique : Sandwich thon / salade / chips / fromage emballé / Fruit / Petits gâteaux / Eau

Jour	Déjeuner	Dîner
Lundi	Pastèque + charcuterie Poulet Frites Fromage + Liégeois	Crêpe fromage ou jambon Hoki pané meunière haricots verts Tarte au fruits
Mardi	Salade de crudités Paupiette de veau Petits pois - carottes fromage blanc	Salade verte Tartiflette (ou repas régional) crème dessert
Mercredi	Salade piémontaise Brochette de dinde Ratatouille - Blé dur ou riz Fruits de saison	Concombre à la crème Rougail de saucisses pâtes Flan pâtissier
Jeudi	Tomates - Mozzarella Escalope à la crème Purée Eclair + yaourt nature	Potage de légumes frais Pizza maison Salade verte Glace
Vendredi	Plateau de charcuterie Filet de colin Brocolis Compote	Salade de pâtes Croque Monsieur Tomates à la provençale Mousse au chocolat
Samedi	Melon Paëlla Entremets + biscuit	Friand au fromage Poêlés de légumes Omelette aux champignons Fruit de saison + fromage
Dimanche	Tomates Steak haché Gratin dauphinois Compote	Buffet d'entrées Salade composée Friand Buffet de desserts

LE PROGRAMME D'ACTIVITÉS



Mountain Kart

2 descentes soit 1h00

Flaine - Au départ du centre - à pied

Encadrement : prestataire + animateurs UCPA TOOTAZIMUT

Les jeunes vont dévaler la pente de Balacha à bord d'un véhicule insolite offrant des sensations de glisse et de pilotage uniques. Casques et protections fournis.

Objectifs pédagogiques : *appréhender la prise de risque et les nouvelles sensations*



Randonnée et soirée trappeur

½ journée

Au départ du centre - à pied

Encadrement : moniteurs diplômés d'État

Les jeunes prendront de l'altitude pour découvrir les sommets, accompagnés d'un guide de moyenne montagne puis, de retour au centre, ils termineront la journée en profitant d'une soirée autour du feu avec leurs animateurs.

Objectifs pédagogiques : *développer l'esprit d'équipe, le dépassement de soi, la découverte de la nature, la sensibilisation à l'environnement.*



Bumper Ball

1 séance d'1h30

Au départ du centre - à pied

Encadrement : moniteurs diplômés d'État

Enfermés dans une bulle gonflable, les jeunes s'affrontent en toute sécurité dans des parties endiablées où fous rires et rebonds sont garantis !

Objectifs pédagogiques : *développer l'esprit d'équipe, améliorer la motricité et l'équilibre, encourager le fair-play et le respect des règles.*



Elastobungee

1 séance d'1h

Au départ du centre - à pied

Encadrement : moniteurs diplômés d'État

Attachés à un élastique, les jeunes défient la résistance pour atteindre leur objectif... avant d'être ramenés en arrière ! Une activité aussi fun que sportive.

Objectifs pédagogiques : *travailler la gestion de l'effort et de l'endurance, renforcer la confiance en soi et le dépassement personnel.*

LE PROGRAMME D'ACTIVITÉS



Tir à l'arc

1 séance d'1h00

Flaine - à 800 m du centre - à pied

Encadrement : prestataires + animateurs UCPA TOOTAZIMUT

Les enfants découvriront la pratique du tir à l'arc, alliant concentration, maîtrise et précision tout en s'éclatant.

Objectifs pédagogiques : *développer des compétences techniques et sécuritaires, solliciter ses ressources cognitives.*



Pentagliss

1 descente minimum

Flaine - à 800 m du centre - à pied

Encadrement : prestataires + animateurs UCPA TOOTAZIMUT

Descente rapide sur un toboggan qui propulse les jeunes dans une piscine !

Objectifs pédagogiques : *découvrir des sensations de glisse et une nouvelle activité ludique.*



Big Air Bag

1 séance d'1h00

Flaine - à 800 m du centre - à pied

Encadrement : prestataires + animateurs UCPA TOOTAZIMUT

Descente en bouée pour effectuer des figures en toute sécurité avec l'atterrissage sur un énorme air bag.

Objectifs pédagogiques : *découvrir des sensations de glisse et une nouvelle activité ludique.*



Animations sur place et veillées

Plusieurs séances de durées variables

Sur le centre et à proximité

Encadrement : animateurs UCPA TOOTAZIMUT

Activités manuelles et d'expression, jeux sportifs, grands jeux, veillées à thème... Les animateurs proposeront de multiples animations tout au long du séjour, selon le planning et les souhaits des jeunes.

Objectifs pédagogiques : *faire l'expérience de la vie collective, se confronter et s'enrichir des autres. Échanger avec les autres, adultes et enfants. Respecter des consignes.*

JOURNÉE TYPE



HORAIRES	ACTIVITÉ	DÉROULEMENT	OBJECTIFS
08h00 - 09h30	Lever et petit-déjeuner	Réveil échelonné + petit déjeuner (souvent pris en self service) + petite toilette + rangement des chambres	Partager un moment convivial et d'échange avec les animateurs. Inviter à l'autonomie. Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité
09h30 - 11h30	Animation ou sortie	Activité selon le planning proposé	Découvrir des lieux culturels, des activités ou tout simplement partager un moment ludique.
11h30 - 13h00	Déjeuner	Lavage des mains + Pique-nique ou repas au centre	Partager un moment convivial et d'échange avec les animateurs. Inviter à la participation aux tâches quotidiennes.
13h00 - 14h00	Temps calme	En chambre ou en activité calme (courrier, lecture, ...)	Respecter le rythme de l'enfant en fonction de son âge et de ses besoins individuels.
14h00 - 16h30	Animation ou sortie	Activité selon le planning proposé	Découvrir des lieux culturels, des activités ou tout simplement partager un moment ludique.
16h30 - 17h00	Goûter	Pris au calme, dehors si possible	Partager un moment convivial et d'échange avec le groupe. Retourner au calme après l'animation.
17h00 - 19h00	Hygiène et temps libre	Douches + temps de repos + appels téléphoniques	Offrir à chaque enfant un moment de détente individuel, un moment au calme pour se retrouver et échanger éventuellement avec sa famille.
19h00 - 20h00	Dîner	Repas au centre	Partager un moment convivial et d'échange avec les animateurs. Inviter à la participation aux tâches quotidiennes.
20h00 - 21h00/22h00	Veillée et coucher	Veillée en petits groupes ou en groupe entier + lavage des dents + coucher	Vivre un dernier moment ludique avant d'aller se coucher. Respecter le rythme de chaque enfant en lui proposant de participer ou non à la veillée et en adaptant les horaires de celle-ci en fonction de l'âge et de la fatigue de chacun.



ENCADREMENT



Sur la base de 24 enfants :
1 directeur,
3 animateurs dont 1 assistant(e) sanitaire

1 adulte pour 8 enfants

NOS ENGAGEMENTS



COMPOSITION DES ÉQUIPES

100% des animateurs sont diplômés ou en cours de formation

100 % des directeurs recrutés au siège et **suivis pendant leur préparation**

Respect des diplômes demandés par la législation (directeur BAFA ou équivalent + min 50% animateurs BAFA + max 50% stagiaires)



GESTION & ACCOMPAGNEMENT

Contrôle du casier judiciaire de tous nos salariés par nos autorités de tutelle

Taux d'encadrement en séjour **égal ou supérieur à la réglementation**

Pour chaque séjour, **un référent** au siège en lien direct avec le directeur



BILAN

Évaluation et compte-rendu des équipes après chaque séjour

UN OUTIL UNIQUE DE SUIVI INTERNE

Webanim UCPa

Pour le recrutement et le suivi des équipes, nous utilisons un logiciel unique qui centralise :

- Une **base de données** de tous nos salariés saisonniers.
- Une fiche de **suivi individuel** pour chaque salarié.
- Le **suivi des incidents** qui peuvent survenir en séjour reliés à chaque personne concernée.
- Le suivi et les **bilans de chaque séjour** reliés aux salariés concernés.





SUIVI SANITAIRE



COMMUNICATION

Une **fiche sanitaire** par enfant et par séjour (détruite après chaque séjour).

Ligne d'urgence vers le siège 24h/24 et 7j/7 pour les équipes d'encadrement.

Conseil médical systématiquement demandé. **Aucun médicament sans avis médical ou sans ordonnance.**

Information des familles au moindre incident (même bénin, y compris si l'enfant n'est pas directement concerné – exemple : poux, gastro...).



MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS

Au moins un **assistant sanitaire titulaire du PSC1** (ou équivalent) sur chaque séjour.

Une **infirmerie** sur chaque séjour avec trousse à pharmacie.

Trousse à pharmacie sur chaque transport.



ORGANISATION DES SOINS

Accompagnement systématique des enfants en cas d'hospitalisation jusqu'au retour en séjour ou jusqu'à l'arrivée de la famille.

Avance des **frais médicaux**.

Accueil selon disponibilités des **enfants en situation de handicap** ou sujets à des allergies sévères.
(Mise en place d'aménagements spécifiques ou de PAI le cas échéant).



SERVICES MÉDICAUX

Médecin ou cabinet médical

Pharmacie

Hôpital

Arâches-la-Frasse à 600 m

Arâches-la-Frasse à 750 m

Sallanches à 38 km

TROUSSEAU ET LINGE



- **Remise du trousseau** avec le dossier d'inscription.

- **Vérification du trousseau** à l'arrivée pour les enfants de moins de 13 ans.



- **Lavage du linge** au moins une fois par semaine pour les séjours de plus de 10j.

- Lavage du linge et de la literie **en cas d'accident**.



LA COMMUNICATION

- Un **interlocuteur privilégié** au siège



AVANT :

- **Réunions** d'information sur demande.
- Mise à disposition des **dossiers d'inscription, trousseaux** et charte du bien vivre ensemble.
- Envoi d'une **convocation** de départ/retour (à la collectivité ou directement aux familles, si demandé par la collectivité).
- Prise de contact avec les familles des enfants porteurs de handicap.
- **Information** auprès de la collectivité en cas de modification des conditions initiales du séjour

PENDANT :

- **Permanence téléphonique** 24h/24 lors des allers et des retours sur les centres.
- N° d'astreinte siège 24h24 7j/7 peut être communiqué sur demande.
- Un numéro de téléphone communiqué pour joindre le centre en cas d'urgence
- **SMS de « bonne arrivée »** à l'arrivée des convois.
- Possibilité de SMS aux parents en cours de séjour (exemple : retard lors du retour).
- **Blogs avec accès sécurisé** enrichis régulièrement et vérifiés par le siège.



- Contact de la collectivité et/ou des familles à chaque écart de comportement sérieux pour évoquer les faits et les suites à donner.
- Rapport circonstancié transmis pour tout incident grave.
- **Décision collégiale** en cas de renvoi disciplinaire d'un participant.

APRÈS :

- Envoi de **photos** du séjour sur demande.
- Réponse à toute **réclamation** dans les 30 jours après sa réception.
- Envoi d'un **bilan** sur demande.

A young person wearing a red shirt, a white helmet with a panda face, and a ziplining harness is suspended in the air, holding onto a zipline cable. They are smiling and looking towards the camera. The background features a vast, rocky mountain landscape with a flat, cracked rock surface in the foreground. In the distance, there are snow-capped mountain peaks under a blue sky with scattered clouds. A yellow warning sign with a black silhouette of a person falling is visible on the rocky terrain. A small figure of a person can be seen on the horizon to the left. A signpost with multiple directional arrows is also visible in the background.

ANNEXES



AGRÉMENT COHÉSION SOCIALE



Direction départementale de la jeunesse et des sports

Cité Administrative
74040 ANNECY CEDEX
Tel : 04.50.88.41.40 - Fax: 04.50.88.40.03 - Mel : mjs-074@jeunesse-sports.gouv.fr
Site : <http://www.ddjs-haute-savoie.jeunesse-sports.gouv.fr>

Affaire suivie par Brigitte OSTERNAUD (SV)
Affaire suivie par Stéphanie MATTER (CL)
tel : 04.50.88.41.37(SV) / 04.50.88.45.71(CL)

UNION NATIONALE DES CENTRES
SPORTIVES DE PLEIN AIR (UCPA)
17, RUE REMY DUMONCEL

75698 PARIS CEDEX 14

Récépissé de déclaration n° 741591006 d'un local hébergeant des mineurs

Local

Dénomination : CENTRE UCPA FLAINE ALTAIR

Exploitant

Identité : UNION NATIONALE DES CENTRES SPORTIVES DE PLEIN AIR (UCPA)

Implantation

FRONT DE NEIGE

74300 MAGLAND
Tél : 0450908264

Caractéristiques local

Nombre de lits ou capacité de couchage : 205
Date de l'avis pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans :
Date de déclaration auprès de la direction des services vétérinaires : 13/12/2004

Caractéristiques ERP

Type : R Catégorie : 4
Date dernière visite commission sécurité : 26/02/2007
Date arrêté municipal d'ouverture : 17/02/2004
Remarques éventuelles :

Fait le 24 septembre 2007 à Annecy

Pour le Directeur Départemental
L'Inspecteur

André BIRRAUX

Le déclarant s'engage à signaler toute modification ultérieure des éléments de la déclaration ou dans l'aménagement, l'équipement ou l'utilisation des locaux par écrit et dans les 15 jours suivant cette modification.

Ce récépissé atteste que l'exploitant a bien fait la déclaration prévue aux articles L. 227-5 et R. 227-2 du code de l'action sociale et des familles conformément aux modalités prévues par l'arrêté du 25 septembre 2006. Il n'exonère le déclarant d'aucune de ses responsabilités et ne fait pas obstacle à ce que l'autorité administrative compétente s'oppose, interdise, interrompe le séjour se déroulant dans ce local ou prenne toute autre mesure administrative prévue aux articles L. 227-5 et suivant du code de l'action sociale et des familles.



COMMISSION DE SÉCURITÉ



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Bonneville



Pôle activités réglementées
et polices administratives

Bonneville, le 18 janvier 2022

Affaire suivie par : Christiane Milome
Tel : 04 50 97 83 72
sp-reglementation-bonneville@haute-savoie.gouv.fr

Le sous-préfet de Bonneville

à

Ref : Commission plénière du 14 janvier 2022

Monsieur le Maire de Magland

Objet : Commission d'arrondissement pour la sécurité dans les établissements recevant du public

PJ : Copie du procès-verbal du 14 janvier 2022

Je vous prie de trouver ci-joint, pour notification à l'exploitant, le procès-verbal concernant la visite de l'établissement «**UCPa (Flaine Front de Neige)**» – sis **Flaine Front de Neige**, sur votre commune.

Lors de la séance du 14 janvier 2022, la commission d'arrondissement a émis un **avis favorable** à la poursuite de l'activité de l'établissement.

Je vous saurais gré, lors de la notification à l'exploitant, d'appeler son attention sur les prescriptions mentionnées au procès-verbal afin qu'elles soient respectées.

Pour le sous-préfet,
la secrétaire générale

Isabelle ANTHONIOZ

122 rue du Pont
BP 138 - 74136 Bonneville cedex
Tel : 04 50 33 60 00
sp-reglementation-bonneville@haute-savoie.gouv.fr
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/>

1

Préfecture labellisée Qual-e-Pref
depuis le 18 décembre 2019.
Modules 1 et 7 : Relation générale avec
les usagers & Communication
d'urgence en cas d'événement majeur





COMMISSION DE SÉCURITÉ



PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Commission Consultative Départementale
pour la Sécurité et l'Accessibilité

Commission de l'Arrondissement de BONNEVILLE
pour la sécurité contre les risques
d'incendie et de panique dans les établissements
recevant du public

Sous-Préfecture de Bonneville

122, rue du Pont - BP 138
74 130 Bonneville

N° de visite : 95 478
N° prévention : 14 251

PROCES VERBAL DE VISITE D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC vendredi 14 janvier 2022

En application des articles R143-41 et R143-42 du Code de la Construction et de l'Habitation et de l'article 49 du décret n°95-260 du 8 Mars 1995 modifié, la commission de l'arrondissement de Bonneville s'est réunie pour statuer sur la visite périodique du mercredi 12 janvier 2022 de l'établissement recevant du public suivant :

Etablissement : UCPA (Flaine Front de Neige)
"Flaine Front de Neige"
74300 MAGLAND

Propriétaire : U.C.P.A. Altair
17 rue Rémy Dumoncel
75014 PARIS CEDEX 14

Exploitant : U.C.P.A. Altair
17 rue Rémy Dumoncel
75014 PARIS CEDEX 14

La visite de ce jour a lieu dans le cadre réglementaire des visites périodiques des Etablissements Recevant du Public. Le responsable de l'établissement indique qu'il n'a pas réalisé de travaux significatifs visant à modifier les installations techniques ou dispositions constructives depuis la dernière visite de la commission de sécurité. Des travaux d'étanchéité en toiture sont programmés au printemps 2022.

1 - COMPOSITION DU GROUPE DE VISITE

1.1 - MEMBRES PRESENTS

Mr Christian BOUVARD - Adjoint au Maire - MAGLAND
Cne Rodolphe GESSAT - Préventionniste SDIS 74 - CLUSES

1.2 - ASSISTAIENT EGALEMENT

Mr Florentin ALAMOME - Directeur -
Ltn Hervé DONZEL - Chef de centre sapeurs-pompiers - FLAINE
Mr Wenceslas LIARD - Responsable patrimoine -
Mr Samuel BLEIN - Agent de maintenance -

2 - REGLEMENTATION APPLICABLE

Type R - Arrêté du 4 juin 1982 modifié, portant approbation des dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public.
Code de la Construction et de l'Habitation, Livre I, Titre 4, articles R. 143-1 à R. 143-47.
Arrêté du 25 juin 1980 modifié, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public.

COMMISSION DE SÉCURITÉ

3 - CLASSEMENT EN TYPE - CLASSEMENT EN CATEGORIE

3.1 - CLASSEMENT EN TYPE

L'établissement est classé dans le type R.

3.2 - CLASSEMENT EN CATEGORIE

Conformément aux dispositions particulières afférentes à ce type d'établissement, l'effectif à prendre en compte pour le classement est celui déclaré par le chef d'établissement, augmenté de celui du personnel.

Effectif public : 240. Effectif personnel : 33. Effectif classement : 273.

L'établissement est donc classé en 4ème catégorie.

4 - PRESCRIPTIONS

4.1 - PRESCRIPTIONS NOUVELLES

- CONSTRUCTION

- 1 - Laisser libre en permanence l'ensemble des sorties et des circulations pendant la présence du public. Rester vigilant à ce qu'aucun dépôt ne fasse saillie ou n'entrave l'issue de secours de la zone bar/détente afin de permettre une évacuation rapide et sûre du public en cas de sinistre. (Art. CO 35 à CO 37)
- 2 - Supprimer les dispositifs de fermeture de type "à aiguilles" sur les issues de secours de l'établissement. Laisser uniquement la crémonne à poignée tournante afin de permettre l'évacuation rapide et sûre du public par la manœuvre facile d'un seul dispositif. (Art. CO 35 ; CO 45 et CO 46)
- 3 - Installer un ferme-porte sur les portes des appartements du personnel dont les dégagements sont communs avec le public. (Art. CO 29)
- 4 - Remettre en place ou réparer les ferme-portes sur les portes des locaux : moniteurs, buanderie du rez-de-chaussée et bagagerie du sous-sol

- INSTALLATIONS ELECTRIQUES

- 5 - Proscrire tout stockage de matériaux combustibles dans le local TGBT. (Art. EL 5)

- ASCENSEURS

- 6 - Lever les observations de non-conformité mentionnées dans le rapport de vérification quinquennale de l'organisme agréé relatif aux installations d'ascenseur. (Art AS 9)

- GRANDES CUISINES

- 7 - Isoler la grande cuisine ouverte de la surface de restauration par un écran vertical fixe, stable au feu 1/4 heure ou E 15-S et en matériau classé en catégorie M1 ou A2-s1, d1. Cet écran, jointif avec le plancher haut doit être d'une hauteur minimale de 0,50 m sous le plafond fini de la cuisine. (Art. GC 9)
- 8 - Doter la cuisine d'un système de ventilation mécanique permettant l'amenée d'air et l'évacuation de l'air vicié, de buées et de graisses ainsi que des fumées en cas d'incendie. Faire procéder par un technicien compétent aux modifications suivantes : le ventilateur d'extraction doit pouvoir assurer sa fonction pendant 1 heure avec des fumées à 400°C avec un dispositif de commande manuelle (facilement accessible et correctement identifié) ; il doit être alimenté par des canalisations électriques CR1 issues directement du tableau principal et sélectivement protégées de façon à ne pas être affectées par un incident survenant sur un autre circuit. Vérifier ainsi que l'arrêt d'urgence électrique ne coupe pas le système de ventilation. (Art. GC 4, GC 11)
- 9 - Mettre en place des dispositifs d'extinction automatique adaptés au feu d'huile installés à l'aplomb des friteuses ouvertes. (Art. GC 8)

- MOYENS DE SECOURS

- 10 - Lever les observations de non conformité mentionnées dans le rapport de vérification relatif aux robinets incendie armés. (Art. MS 73 et Art. MS 14)
- 11 - Effectuer des exercices pratiques d'évacuation ayant pour objectif d'entraîner les stagiaires et le personnel sur la conduite à tenir en cas d'incendie. Les exercices doivent se dérouler chaque semaine. Consigner sur le registre de sécurité les observations tirées et notamment les conditions de leur déroulement et le temps d'évacuation. (Art. MS 51 ; MS 67 & Art. R 33)
- 12 - Lever les observations de non conformité mentionnées dans le rapport de vérification triennal de l'organisme agréé relatif au système de sécurité incendie. (Art. MS 73)



COMMISSION DE SÉCURITÉ

5 - AVIS et OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

Des essais des installations et équipements techniques concourant à la sécurité du public ont été réalisés par la commission lors de la visite :

- Issues de secours : satisfaisant.
- Portes coupe-feu : satisfaisant.
- Portes automatiques : satisfaisant.
- Système de sécurité incendie : satisfaisant. Déclenchement sur détection automatique d'incendie. Absence de temporisation.

La commission de sécurité rappelle à l'exploitant :

- la conduite à tenir en cas de feux de friteuse : coupure des énergies, utilisation des moyens de secours adaptés (fermeture du couvercle, couverture anti-feu, proscrire strictement l'emploi de l'eau comme moyen d'extinction, ...). Une formation préalable à tout événement de ce type est largement recommandée. Le responsable de la cuisine est présent au moment de ce rappel.

- la nécessité de l'entretien des sèche-linges : nettoyage des filtres à chaque utilisation.

Un **AVIS FAVORABLE** à la poursuite de l'activité de l'établissement est émis. Les prescriptions énoncées ci-dessus devront être respectées.

NOTA :

La liste des prescriptions édictées ci-dessus n'est pas exhaustive. Elle ne dispense pas les constructeurs, les propriétaires et les exploitants du respect de l'ensemble des dispositions réglementaires applicables à ce type d'établissement (R 143-3 du CCH).

6 - RAPPELS RÉGLEMENTAIRES

Tous travaux, soumis ou non à permis de construire, ne peuvent être exécutés qu'après autorisation du maire donnée après avis de la commission de sécurité compétente. Il en est de même pour toute création, tout aménagement, ou toute modification des établissements (Art. R143-22 du CCH).

Conformément aux dispositions de l'article R143-34 et les articles L12238 et L143-2 du Code de la Construction et de l'Habitation, les constructeurs, les installateurs et les exploitants sont tenus, chacun pour ce qui le concerne, de s'assurer que les installations ou équipements sont établis, maintenus et entretenus en conformité.

Le contrôle exercé par l'Administration ou les Commissions de Sécurité ne les dégage pas des responsabilités qui leur incombent personnellement.

Le Président de la Commission,

Pour le Sous-Préfet
La Secrétaire Générale,

Isabelle ANTHONIOZ

ASSURANCE DU BÂTIMENT



Une nouvelle idée de l'assurance responsable.

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous, soussignés **ASSURINCO**, 122 bis, Quai de Tounis, 31000 Toulouse, certifions par la présente que :

TOOTAZIMUT
7 Rue nationale
59000 LILLE

A souscrit, par notre intermédiaire, au nom de l'UCPa, un contrat :
MULTIRISQUES PROFESSIONNELLE N° 4416217A auprès de la compagnie **MAIF**, sise 200, Avenue Salvador Allende, CS900000, 79038 NIORT CEDEX
Pour la période du 01/11/2024 au 31/10/2025

Le contrat garantit les locaux notamment pour les risques suivants :

- Incendie et risques annexes – catastrophes naturelles,
- Attentats,
- Tempête, Grêle, Neige,
- Dégâts des eaux,
- Vol,
- Pertes d'exploitation
- Etc

La présente attestation ne peut engager l'ASSUREUR en dehors des limites prévues par les clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère, elle n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assurance.

Fait à Toulouse, le **23 octobre 2024**
Pour faire valoir ce que de droit,

Stéphane CHAUBET
Pour la Compagnie

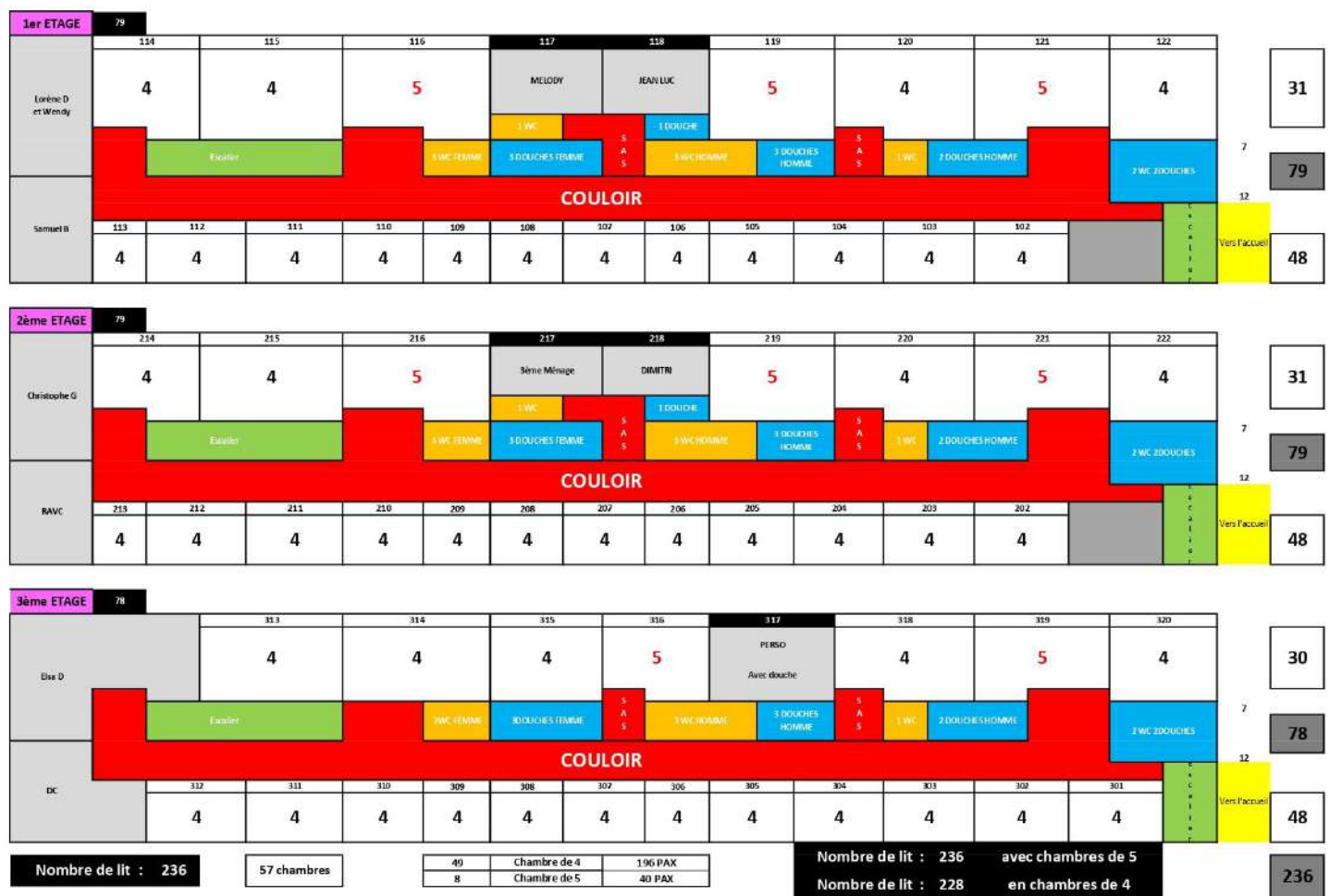
ASSURINCO
122 Bis, Quai de Tounis
31009 TOULOUSE Cedex - BP 38032
Tél. 05 34 45 04 04 - Fax 05 34 29 83 16
Siret : 395 154 674 00020
ORIAS 07001540 - ADE 6622Z

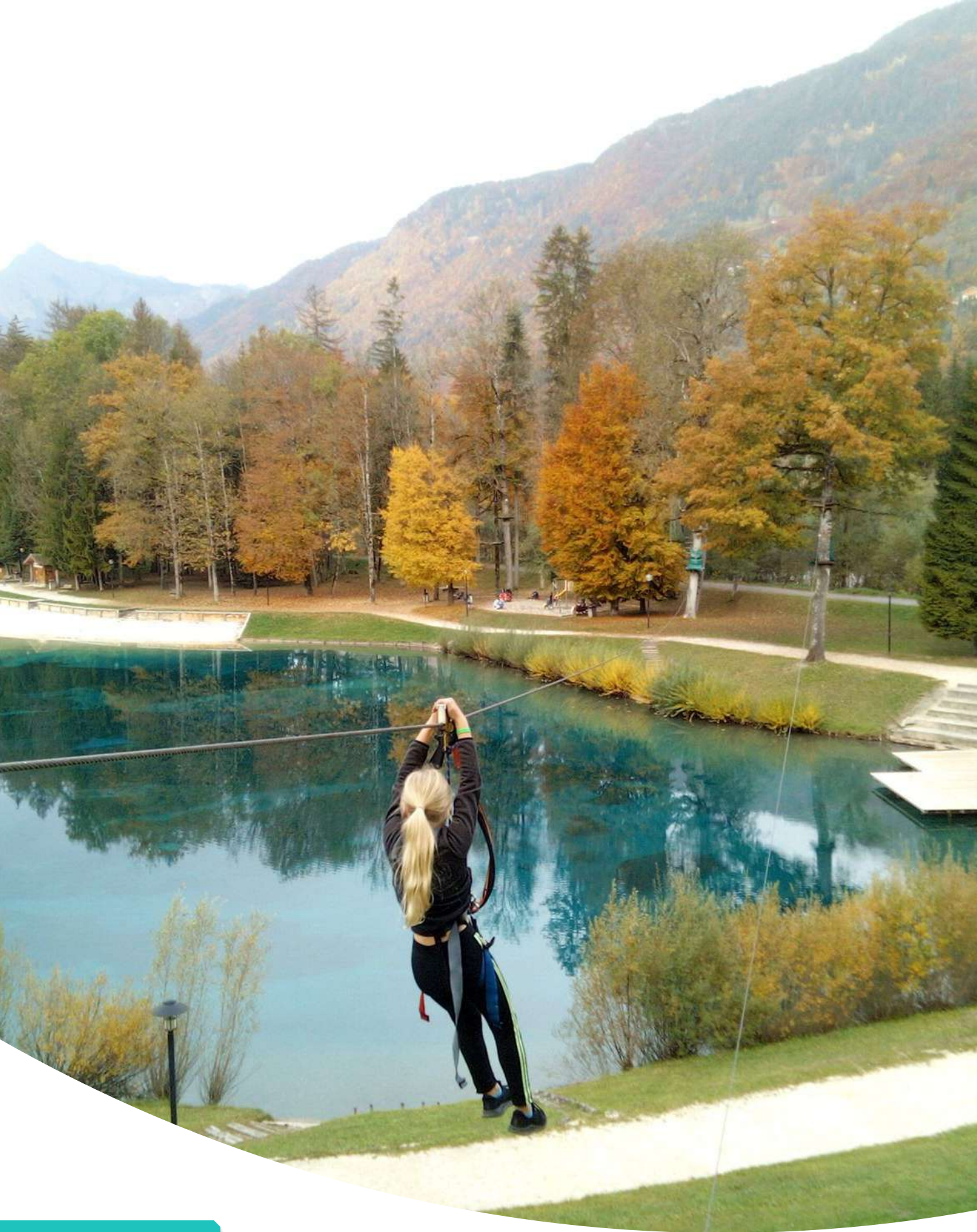
ASSURINCO

Cabinet Chaubet Courtage - SARL de courtage en assurances au capital de 140 750 €
Siège social : 122 Bis, Quai de Tounis, 31000 TOULOUSE / RCS TOULOUSE N° SIREN 385 154 620
Immatriculé à l'ORIAS dans la catégorie courtier d'assurance sous le N°07001894 site web ORIAS : www.pris.fr
Responsabilité Civile Professionnelle & Garantie Financière conformes aux articles L312-6 et L312-7 du Code des assurances
Sous le contrôle de l'ACPR, 4, place de Budapest - 75009 PARIS (www.acpr.banque-france.fr)
Cabinet Chaubet Courtage exerce son activité en application des dispositions de l'Art L520-1 II b du code des assurances.
Réclamation : Cabinet Chaubet Courtage/Service réclamation : reclamation@assurinfo.com / Médiation : (seulement si échec de la réclamation) :
La Médiation de l'Assurance, Pôle CSEA, TSA 501110 75441 Paris cedex 9 ou le.mediateur@mediation-assurance.org



PLANS DU BÂTIMENT





VOTRE INTERLOCUTEUR :

Tootazimut Agence Nord
7 rue Nationale 59000 LILLE
Tél. : 03.20.00.17.80 - Fax : 03.20.00.17.81
Email : info.colos@tootazimut.fr
Site : www.tootazimut.fr

UCPa
TOOTAZIMUT
Tootazimut est une marque
commerciale du groupe associatif
UCPA SPORT VACANCES

Siège social
21 37 RUE DE STALINGRAD
CS 30517
94741 ARCUEIL CEDEX